

<http://ugtg.org/spip.php?article1247>



Max FATTORE ké péyé ! Fos é solidarité pou travayè a TCSV !

- Actualité -



Date de mise en lignemardi 14 septembre 2010

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés



Eh oui, Max FATTORE ké pèyé tout tribilasyon i ka fè travayè a TCSV pasé !

Wi, Max FATTORE ké pèyé lajan i volé travayè ! Wi, TCSV ké maché si kan, toultan i paka respekté la lwa !

Population de la Côte Sous le Vent, usagers de la TCSV, comme vous le savez, cela fait 7 mois que les conducteurs de cette société sont en grève.

Nous réclamons :

- ▶ Le paiement de plus de 400 000 euro de rappel de salaires pour des heures travaillées, non payées ; et pour tous les délits commis par le Gérant de la société TCSV, Max FATTORE ;
- ▶ La réintégration et l'indemnisation de deux salariés licenciés ;
- ▶ L'élection régulière des délégués du personnel ;
- ▶ La réduction à 35 heures par semaine des heures de travail ;
- ▶ L'attribution des vestiaires obligatoires ;
- ▶ Le respect du droit à la formation.

Yenki dwa... Yenki dwa !! C'est pour cela que nous sommes aussi unis et déterminés : Nou tini rézon !

Du reste, dès **le 15 mars 2010**, l'Inspection du travail menaçait Max FATTORE de le sanctionner s'il ne se mettait pas en règle...

Ensuite, **le 29 juin 2010**, le Bureau des Conciliations des Prud'hommes de Basse-Terre le condamnait partiellement, à titre provisoire, à payer à 10 salariés 5370Euros ; en attente du procès fixé au 18 octobre 2010. Décision dont l'application a été pour le moment suspendue par le Premier Président de la Cour d'Appel de Basse-Terre...

Le 15 septembre 2010, Max FATTORE est convoqué devant le Tribunal d'instance de Basse-Terre pour avoir magouillé les élections de délégués du personnel qu'il a organisées le 06 mai 2010 : Il fut le premier à voter, alors qu'il est interdit à l'employeur de prendre voter lors des élections des représentants du personnel...

Enfin, il sera également poursuivi pour avoir employé **clandestinement** un salarié...

Max FATTORE anrajé !

Max FATTORE ké péyé ! Fos é solidarité pou travayè a TCSV !

En effet, il n'a pas pensé que les salariés de la société TCSV pouvaient tenir aussi longtemps, en toute fierté. Il n'a pas pensé qu'ils seraient capables de le poursuivre pour tous ses délits et d'obtenir sa condamnation.

Mais pour le moment, il mise sur [le silence de l'Administration et des Politiques](#), notamment de Jacques GILLOT, président du Conseil Général ; qui d'ailleurs utilise Max FATTORE et les 10 autres gérants des sociétés de Transports de Passagers, de façon à camoufler l'échec de la réorganisation du Transport Public de Voyageurs.

Tini kouri... Tini las

Seulement, **vòlè paka pwospéré davwa** tôt ou tard, devra comme toutes les autres entreprises se mettre en règle, payer toutes les charges, toutes les heures travaillées... Et embaucher du personnel pour faire le travail exigé par la Convention passée avec le Conseil Général.

Davwa en Côte sous le Vent aussi, le Transport de Voyageurs doit être régulier et sécurisé ; davwa que tous les bus de la société TCSV ne sont pas en règle ; davwa que les conducteurs travaillent en moyenne 13 heures par jour, l'Etat, le Conseil Général et les Maires des Communes (transports d'élèves) devront assumer pénalement tout accident qui interviendrait sur cette ligne.



Nou péké fè dèyè !

Population de la Côte Sous le Vent,

Depuis 7 mois, **nou la, san fè dezòd, yo ka pwovoké nou**. Après avoir déchiré nos pancartes, le dimanche 5 septembre 2010, dans la nuit, **notre piquet de grève a été incendié. Nou konnèt malfètè la !**

Notre détermination dérouté, notre unité fait peur aux pwofitan, notre fierté **ka tewbolizé leswpi a yo !**

Encore une fois, jamais nous ne reculerons devant la pwofotasyon... Nou ké gannyé !

Pointe à Pitre le 06 septembre 2010

[UTV-UGTG](#)

Post-Scriptum

Lire aussi :

- ▶ [Ki moun ki ka tchouyé Transpo é Transpowtè GWADLOUP ?](#)
- ▶ [Conflit TCSV : Lettre de L'UGTG au préfet](#)
- ▶ [Lettre ouverte à Max FATTORE et aux actionnaires de la société TCSV](#)